

Assurance Aquaculture

Plan de cette présentation

- Qui sommes nous ?
- L'assurance comme garantie de la pérennité de votre activité ?
- Exemple concret de sinistre



Qui sommes nous?

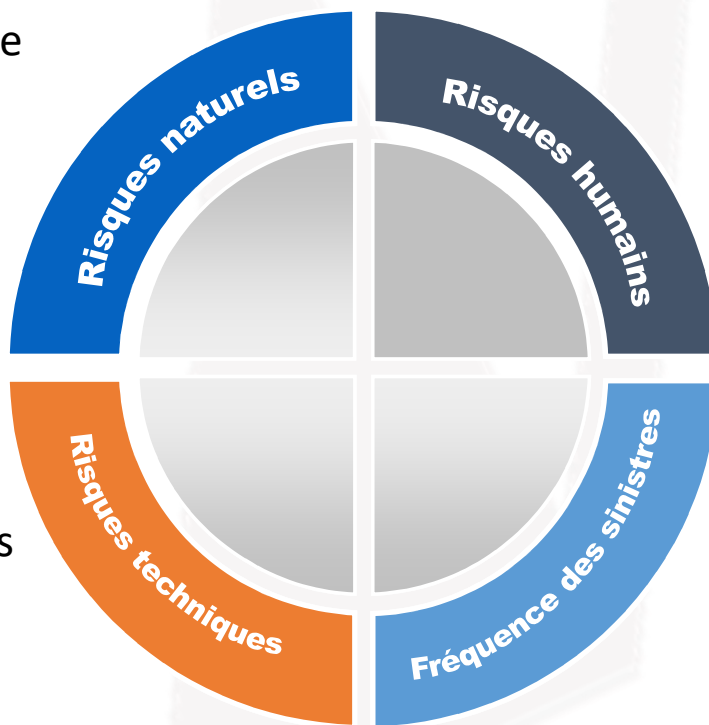
- ASSURANCES MAGHREBIA est une compagnie d'assurance et de réassurance créée en 1973.
- Nous travaillons sur l'assurance cheptel en aquaculture depuis 2007
- Nous intervenons en tant qu'assureur en apportant de nombreux services aux fermes aquacoles:
 - Un contrat fait sur mesure, en langue française
 - Une expertise sur la selection des risques
 - Une gestion complète des contrats
 - Une prise en charge immédiate en cas de survenance d'un sinistre couvert.



L'assurance aquaculture comme garantie de la pérennité de votre activité ?

Situation géographique
de la ferme

.....
Management
technique, systèmes
d'ancrages, gestion des
filets, contrôle de la
qualité d'eau, gestion
sanitaire etc.



Expérience de
l'équipe en place sur
la ferme

.....
Historique des
sinistres

Les risques couverts par le contrat d'assurance

LA MALADIE

- La mort accidentelle, soudaine et non prévisible durant la période assurée, consécutive à la Maladie, étant précisé que :
- pour les besoins de la présente Police d'Assurance le « pou du poisson » (Lepeophtheiiose) est considéré comme Maladie couverte ;
- les MRC (Maladie Réputée Contagieuse) sont aussi considérés comme Maladies couvertes par la présente Police d'Assurance.

La pollution

- La mort accidentelle, soudaine et imprévisible durant la période assurée, consécutive à une pollution ou à un empoisonnement, incluant toute perte liée à un manque d'apport en oxygène.
- L'impossibilité de commercialiser le poisson durant la période assurée, consécutive à une Pollution soudaine et imprévisible en provenance d'un navire, d'installations pétrolières, pipelines pétroliers ou autres structures « onshore ». Toutefois, il devra être démontré dans les trente (30) jours du Sinistre que le poisson contient cette substance polluante le rendant impropre à la consommation par les êtres humains.

Risques liés aux évènements climatiques

- Une Tempête;
- Des inondations, crue, tremblement de terre, tsunami, raz de marée;
- Un réchauffement de l'eau suite à des conditions climatiques exceptionnelles;
- Un refroidissement de l'eau suite à des conditions climatiques exceptionnelles, y compris gel et dommages dus à la glace;
- La foudre ou des dommages dus à la foudre.

Risques liés à la collision

- Une collision avec un bateau ou toute unité flottante identifiés ou non identifiés ;
- Une collision avec un objet flottant identifié se produisant à l'occasion d'un évènement couvert.

Risques liés à la disparition

- La disparition accidentelle, soudaine et imprévisible durant la période assurée, consécutive à la rupture ou au bris du contenant (cage ou bassin) résultant d'un évènement couvert.

Risques liés au vol

- La disparition accidentelle, soudaine et imprévisible durant la période assurée résultant d'un vol ayant fait l'objet d'une déclaration officielle auprès des Autorités policières.

Risques liés au vandalisme

- La disparition ou la mortalité soudaine et imprévisible durant la période assurée résultant d'un acte de vandalisme ou de sabotage pour autant que cet acte n'ait pas été orchestré par un organisme se réclamant d'associations écologistes et/ou de défense de l'environnement. Cet acte devra faire l'objet d'une déclaration officielle auprès des Autorités compétentes.
- Sont considérés comme des risques liés au vandalisme tous actes de vandalisme ou actes de sabotage consécutifs à des émeutes ou mouvements populaires.

Attaque de prédateurs

- Tout acte de prédation d'origine animale.

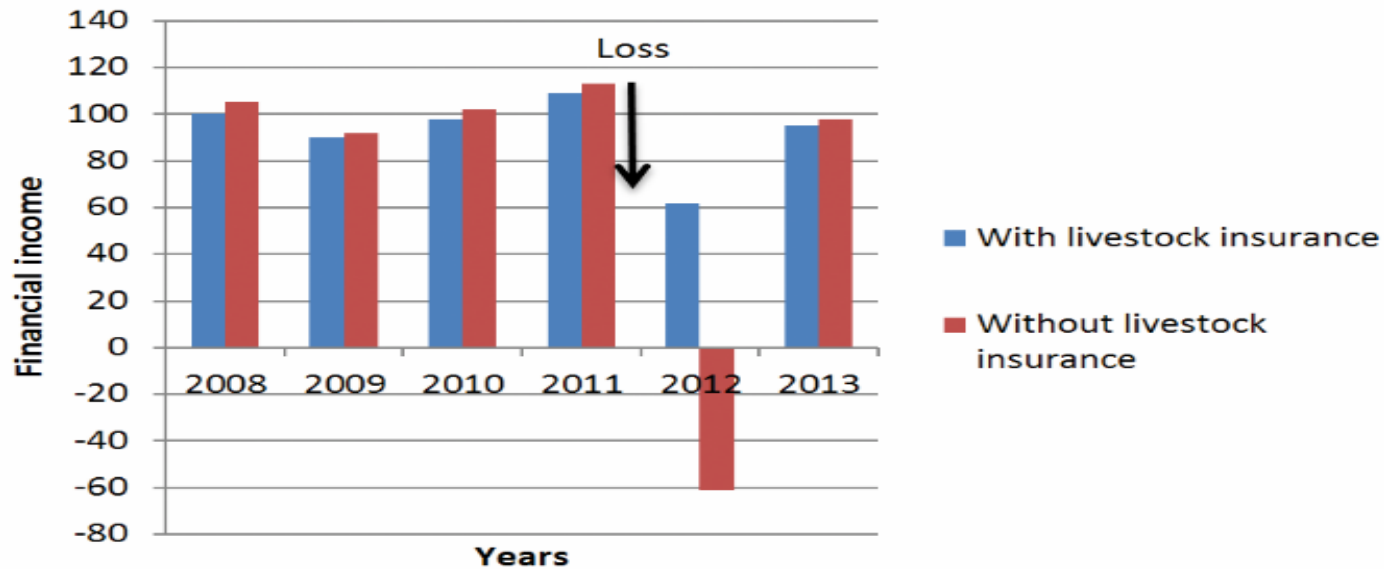
Risques liés aux modifications des paramètres physico-chimiques de l'eau

- La mort accidentelle, soudaine et imprévisible durant la période assurée résultant de la variation des paramètres physico-chimiques de l'eau, y compris la désoxygénation.

Coûts additionnels

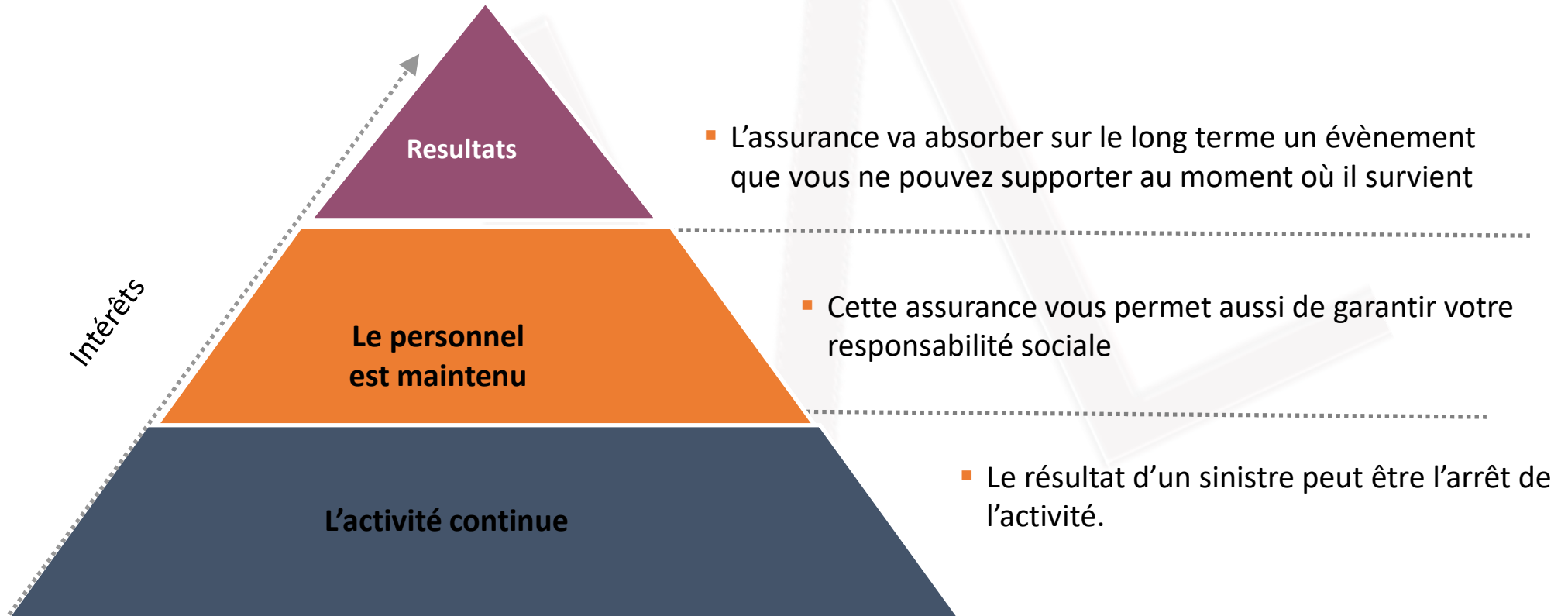
- Certains coûts en relation avec un Sinistre couvert par la présente Police d'Assurance qui sont pris en charges en plus de l'indemnisation de base (si celle-ci est supérieure à la Franchise applicable) dans une limite de l'équivalent en Dinars Tunisiens de 50 000 EUR par événement et par année d'assurance.
- Les coûts concernés sont les suivants :
- Enlèvement des poissons morts des cages ou bassins, coûts de transport et déchargement du poisson au lieu de traitement et coûts de l'équarrissage;
- Coûts d'abattage des poissons suite à une demande officielle émanant de l'Autorité compétente, uniquement lorsque cet abattage est consécutif à une Maladie Réputée Contagieuse.

Que se passe –t-il en cas de sinistres



Sans assurance aquaculture êtes-vous capable de redémarrer votre activité seul ?
 Sans assurance aquaculture, serez vous capable de convaincre une banque pour redémarrer votre activité ?

Pourquoi avoir une assurance cheptel ?





Exemple concret

Cas concret

Ferme offshore de grossissement de bar et daurade

- Contrat classique d'assurance aquaculture avec notre police d'assurance

Quelques détails de la police d'assurance

- Tous les risques mentionnés sont couverts.
- Franchise de 20% de la valeur présente sur le site au moment du sinistre

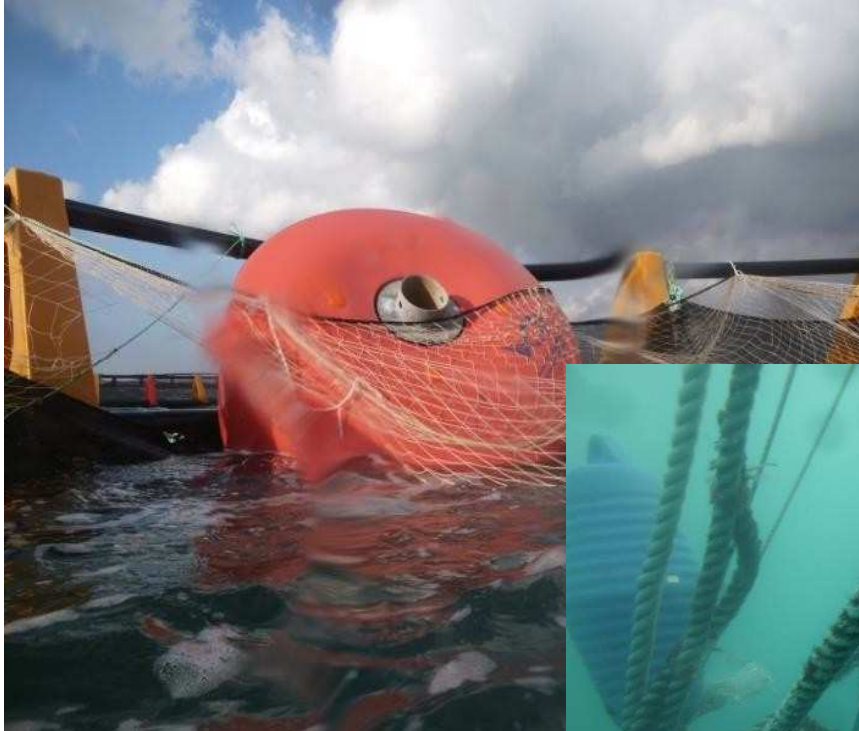
Le sinistre

Tempête

- Dommages importants sur les systèmes d'ancrages, les cages et les filets



Le sinistre



Le sinistre

- Valeur de poisson perdus lors du sinistre : 1 500 000 DT
- Valeur présente sur le site au moment du sinistre: 3 000 000 DT
- Franchise au moment du sinistre: 600 000 DT
- Indemnisation : 900 000 DT

- Sans assurance avec 50% de perte, l'activité aurait-elle pu redémarrer ?

Merci de votre attention

- Walid CHABCHOUB – ASSURANCES MAGHREBIA
- E-mail : walid.chabchoub@magassur.com.tn
- Tél: 71 788 800